

## Changement de personnel à la direction de l'ASP



### Peter Schulthess quitte le comité

Après de nombreuses années de collaboration, Peter Schulthess a décidé de démissionner de son mandat de membre du comité de l'ASP au terme de l'année 2023. Pour l'instant, il continuera à assurer la direction du programme pour les branches génériques. Celles-ci font partie intégrante du cursus de la filière de formation postgrade en psychothérapie selon le concept ASP Integral et comprennent des cours sur la théorie générique de la psychothérapie. En outre, il maintiendra son rôle de conseiller lors des ré-accréditations qui auront lieu prochainement. Il restera également à la tête des rédactions de nos deux revues *à jour* et *Science Psychothérapeutique*.

Avec le départ de Peter Schulthess, le comité de l'ASP perd un membre extrêmement précieux qui laissera un grand vide. Ce ne sont pas seulement ses connaissances approfondies dans tous les domaines de la psychothérapie qui manqueront. Son esprit à la fois critique et ouvert sur le monde incite à des discussions fondamentales et à la remise en question de ce qui a déjà fait ses preuves, animant régulièrement les séances du comité.

Il est réconfortant de savoir que Peter Schulthess ne fait pas complètement ses adieux à l'ASP, mais qu'il reste actif à plusieurs titres et continuera ainsi à laisser son empreinte.

Je profite de l'occasion pour le remercier chaleureusement de son engagement infatigable au sein de notre comité.

### Changement de directrice

Également d'ici la fin de cette année, Marianne Roth quittera la direction de l'ASP pour des raisons d'âge. La succession a déjà pu être réglée et nous sommes heureux d'avoir trouvé en Christiane Stieglitz une personne qui apporte des connaissances et des compétences étendues, à même de faire progresser notre association.

Marianne Roth a pris la direction de l'ASP lorsqu'elle se trouvait dans une phase critique. Elle l'a améliorée progressivement pour l'amener à son état actuel de solidité. J'apprécie notre collaboration au plus haut point. Elle garde toujours une vue d'ensemble, reste informée et maîtrise les finances. Quelle que soit la situation, je peux toujours compter sur elle, ce qui est précieux. Ses compétences en matière de communication sont remarquables et constituent une part importante de son travail. Elle me représente dans différents organes, ce qui me décharge considérablement.

Elle prend une retraite bien méritée, où elle pourra se consacrer à ses hobbies et à des projets privés. Personnellement et au nom du comité, je remercie chaleureusement Marianne Roth pour son engagement en faveur de l'ASP et lui adresse mes meilleurs vœux de réussite.

Cordialement,

Gabi Rüttimann

## Message important à l'attention de nos membres

Dans les derniers numéros de nos revues *Science Psychothérapeutique* et de *à jour! – Évolution de la profession de psychothérapeute*, nous vous avons informés qu'il s'agissait des dernières éditions envoyées gratuitement à nos membres sous forme imprimée. Nous avons pris cette décision pour des raisons de coûts, mais aussi pour contribuer à la protection de l'environnement. Les membres de l'ASP ne recevront donc plus de numéro de ces revues sous forme imprimée.

L'accès aux éditions en ligne demeure gratuit pour tous les lecteurs:

<http://www.psychotherapie-wissenschaft.info>

<http://www.a-jour-asp.ch>

Saisissez l'occasion de vous inscrire gratuitement au service info se chargeant de vous envoyer un courriel à la parution de chaque nouveau numéro.

Les deux revues sont également disponibles sur notre site web, sous la rubrique "Actualités".

## Prolongation de la convention et PsyTarif négociés avec l'AI



Alors que nous nous trouvions dans un vide contractuel avec l'AI depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, la situation a été clarifiée depuis lors. Il s'est avéré que la convention ne pouvait pas être renouvelée tant que les négociations tarifaires étaient en cours. Entre-temps, une solution a pu être négociée avec l'OFAS, dans la mesure où le tarif provisoire existant pour la psychothérapie, valable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, a été repris et adapté à la convention AI en vigueur.

[En lire davantage...](#)

## Qui est autorisé à délivrer un certificat d'incapacité de travail

Des membres nous contactent régulièrement afin de savoir qui est autorisé à établir un certificat d'incapacité de travail (CIT) ou, plus précisément, si les psychothérapeutes sont également autorisés à en délivrer un. Le CIT est un certificat médical, donc un acte médical, qui ne peut être établi que par un médecin. Il n'existe aucune consigne sur le plan de la forme et du contenu, à l'exception de quelques éléments minimaux. Les directives y relatives relèvent de la compétence des services médicaux cantonaux. [En lire davantage...](#)



## Nouvelle loi sur la protection des données en vigueur depuis le 1.9.2023



Le 1<sup>er</sup> septembre 2023, la nouvelle loi sur la protection des données (LPD) est entrée en vigueur en Suisse. Elle a pour objectif de protéger davantage les personnes dans leurs droits fondamentaux en matière de traitement de leurs données. Même s'il existait déjà une loi sur la protection des données qui devait être respectée, certaines exigences ont été renforcées. Cela concerne dans notre cas les obligations qui impliquent la protection des données des patients contre les abus dans tous les domaines de la santé. [En lire davantage...](#)

---

## Rémunération des personnes en formation postgrade toujours pas clarifiée

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) a adopté la motion "Bases légales pour les prestations des psychologues en formation postgrade". Le Conseil fédéral a ainsi été chargé d'adapter la base légale de manière que les prestations fournies pendant la durée d'acquisition de l'expérience clinique puissent être facturées par l'intermédiaire de la personne ou de l'institution encadrant le psychothérapeute en formation. [En lire davantage...](#)



---

### Impressum:

Textes: Marianne Roth, Gabriela Rüttimann

Photos: ASP, iStockfoto

Élaboration: Marianne Roth

Production: Claudia Menolfi

Traductions: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, [asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

### Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.